

Commune de Saillans

PLAN COMMUNAL D'AMÉLIORATION DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES ET HORTICOLES

Mairie
de
SAILLANS
26340



Rapport de diagnostic

Date : 24/02/2016

Rédigé par : Camille Mouton et Florence Binesse

ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION

Siège social

130, rue Clément Ader CS10500
34400 Lunel

Tél : 04 67 47 00 24 – Fax : 04 67 42 98 42

SAS au capital de 3 830 000 €
489 533 059 RCS Montpellier – APE 3821Z

www.alliance-env.fr



Table des matières

1 RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE	5
1.1 Préalable : une nécessaire limitation de l'usage des pesticides	5
1.2 Des risques forts en zones non agricoles (ZNA)	5
1.3 Le danger des pesticides	6
1.4 Cadre réglementaire.....	7
1.5 Les autres objectifs du PAPPH.....	8
1.6 Le contexte local de la commune de Saillans.....	9
1.7 Les étapes du PAPPH.....	9
2 PRESENTATION ET ORGANISATION DES SERVICES TECHNIQUES.....	11
2.1 Description des services	11
2.1.1 Organigramme des services	11
2.1.2 Les missions des services.....	12
2.1.3 Les agents : missions, postes et formations.....	12
2.1.4 L'organisation du travail.....	12
2.2 Les moyens matériels.....	13
2.3 Les prestataires et intervenants extérieurs.....	13
2.4 Budget pour la gestion des espaces verts et des voiries.....	13
2.1 Lien avec la population et communication	14
3 GESTION ET MANIPULATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES	16
3.1 Le local.....	16
3.2 Les produits stockés	17
3.3 PPNU (Produits Phytosanitaires Non Utilisables).....	18
3.3.1 Manipulation des produits phytosanitaires	18
4 DESCRIPTIF ET INVENTAIRE DES ESPACES COMMUNAUX	20
4.1 La voirie	20
4.1.1 Méthodologie	20
4.1.2 La typologie des voiries	20
4.1.3 Objectif de gestion actuel des voiries	21
4.1.4 Etat de la voirie.....	21
4.2 Les espaces verts	22
4.2.1 Méthodologie	22
4.2.2 Les espaces verts en chiffres :	23
4.2.3 Zoom sur les espaces verts classés en niveau de gestion 1	24
4.2.4 Les principales masses végétales des espaces verts en niveau de gestion 1	25
4.2.5 Bilan qualitatif des espaces verts classés en niveau de gestion 1.....	27
4.2.6 Biodiversité et qualité visuelle des espaces verts classés en catégorie de gestion 1 ...	28

4.2.7	Propositions de requalifications sur les espaces verts en niveau de gestion 1 :.....	30
5 LES PRATIQUES D'ENTRETIEN.....		31
5.1	Le désherbage chimique	31
5.1.1	Les quantités utilisées	31
5.1.2	Les cibles.....	31
5.2	Le désherbage non chimique	32
5.2.1	Les alternatives au désherbage chimique en voirie et en propreté.....	32
5.2.2	Les alternatives au désherbage chimique en espaces verts	33
5.3	La lutte contre les ravageurs et maladies	35
5.4	L'arrosage des espaces verts	35
5.5	Le cas particulier du cimetière	35
5.6	Estimatif des temps d'entretien et contraintes rencontrées.....	36
5.7	Les difficultés particulières d'entretien détectées sur certains espaces	37
6 L'EVALUATION DES RISQUES :		38
6.1	Préambule	38
6.2	Le risque de transfert vers les milieux aquatiques sur Saillans.....	38
6.2.1	Les cours d'eau et zones humides.....	38
6.2.2	Les captages d'alimentation eau potable.....	39
6.2.3	Aménagements du réseau d'eau pluvial	39
6.2.4	Capacité d'infiltration des surfaces.....	39
6.2.5	Synthèse des risques de transfert vers les milieux aquatiques et des risques sanitaires.....	39
6 OBJECTIFS D'ENTRETIEN : LA GESTION DIFFERENCIEE.....		40
6.1	Méthodologie.....	40
6.2	Objectifs d'entretien des voiries	40
6.3	Objectifs d'entretien des espaces verts	41
7 SYNTHÈSE		42
Annexes		44

Liste des figures

Figure 1: Organigramme des services techniques.....	11
Figure 2: Moyens matériels de la commune	13
Figure 3 : Photographie du local phytosanitaire	16
Figure 4: Proportion du linéaire de voirie par typologie	21
Figure 5 : Rue des remparts.....	21
Figure 6 : Parking du boulevard.....	21
Figure 7: Répartition des typologies d'espaces verts par surface	23
Figure 8: Répartition des surfaces végétal/minéral sur EV de gestion 1.....	25
Figure 9 : Berges de la Drôme	25
Figure 10 : Haie diversifiée fiée du parking du Rieussec	26
Figure 11 : Arbres feuillus d'ombrage sur la place de la république	26
Figure 12 : massifs du parking du point i.....	27
Figure 13 : Poteries colorées de la Grand Rue	27
Figure 14 : Place du Prieuré.....	28
Figure 15 : Le cimetièrè	28
Figure 16 : Le jardin d'enfants	28
Figure 17 : Les berges de la Drôme	28
Figure 18 : Arbre à papillons à Saillans.....	29
Figure 19: Synthèse de l'utilisation des	33
Figure 20 : Nombre d'espaces arrosés ou pas à Saillans	35
Figure 21 : Voie nommée « la Calade »	38
Figure 22 : Répartition des espaces en fonction de leurs codes de gestion différenciée	41

Liste des tableaux

Tableau 1: Missions des services de la commune.....	12
Tableau 2: Agents: missions postes et formations.....	12
Tableau 3: Bilan des dépenses moyennes liées à l'entretien communal.....	13
Tableau 4: Liste des produits détenus et stockés par la commune	17
Tableau 5: Répartition du linéaire de voirie par typologie.....	20
Tableau 6: Liste des espaces verts en gestion 1 et typologie.....	24
Tableau 7 : spécialités utilisées et quantités associées.....	31
Tableau 8 : Spécialités utilisées, cibles et modalités d'intervention.....	31
Tableau 9: Techniques employées pour l'entretien des voiries.....	32
Tableau 10 : Estimation des temps d'entretien	36
Tableau 11 : Répartition des linéaires de voiries en fonction de leur code de gestion différenciée.....	40

1 RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

1.1 Préalable : une nécessaire limitation de l'usage des pesticides

Les eaux du bassin du Rhône présentent une contamination croissante par des pollutions diffuses. Dans un même temps, le Plan National de Santé Environnement (PNSE) 2004-2008 constate une dégradation continue par les polluants.

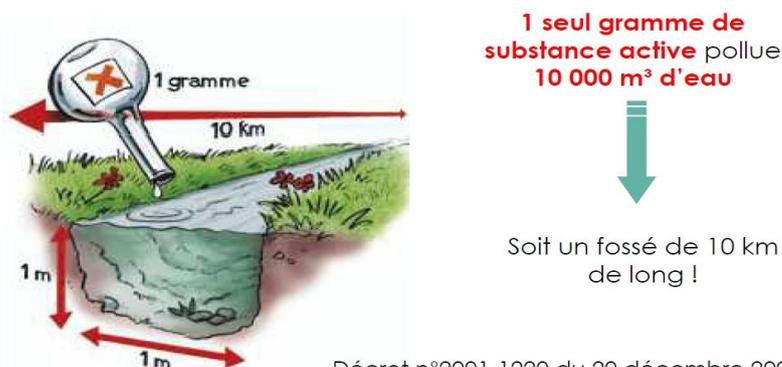
La limitation de l'usage des pesticides est désormais un objectif pour tous. Ainsi dans le cadre de cette lutte contre la pollution diffuse par les pesticides, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse soutient le changement de pratiques en faveur de la réduction, voire la suppression de l'usage des pesticides. Cet engagement est en cohérence avec le Grenelle de l'Environnement et les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Tous les utilisateurs des pesticides sont concernés. Ainsi, parallèlement à la mobilisation engagée auprès des agriculteurs, l'Agence de l'eau sollicite également les collectivités utilisatrices de pesticides pour gérer les voiries, les espaces verts, les parcs et jardins publics, mais aussi les gestionnaires d'infrastructures qui ont recours aux pesticides pour l'entretien des bords de route, de canaux et les voies ferrées ainsi que les jardiniers amateurs, en écho à la campagne nationale lancée par le Ministère de l'Environnement.

1.2 Des risques forts en zones non agricoles (ZNA)

10% des quantités de pesticides utilisées en France proviennent des emplois en zone non agricole. On entend principalement par zone non agricole les espaces verts, les voiries et les jardins de particuliers.

Bien que les 90% de quantités de pesticides restantes soient utilisés par le monde agricole, il est important de souligner que l'emploi de ces derniers en ZNA est réalisé sur des zones majoritairement imperméabilisées qui sont connectées au réseau d'eau pluvial conduisant jusqu'aux milieux aquatiques, exutoire de l'ensemble des eaux collectées. Cette spécificité est un facteur aggravant pour la contamination de l'environnement car la molécule pesticide transportée par les eaux de ruissellement ne pourra pas être dégradée avant d'atteindre les milieux aquatiques en s'infiltrant dans le sol et ainsi bénéficier des capacités auto-épuratrices de ce dernier. Ainsi, des phénomènes de concentration s'opèrent et l'impact sur l'environnement, même pour de petites quantités appliquées, est conséquent.



Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001

1.3 Le danger des pesticides

❖ Impact des pesticides sur la santé humaine

L'impact des pesticides sur la santé est largement prouvé. Les conséquences sont nombreuses. Parmi ces dernières, on recense principalement :

- Des risques de développement de cancers (cerveau, sang, prostate, rein, sein...);
- Des troubles neurologiques : même une faible exposition augmente le risque (maladies de Parkinson et d'Alzheimer);
- Une baisse de la fertilité : possibles perturbateurs du système hormonal, ils jouent probablement un rôle négatif dans la fertilité ;
- Des risques de malformation chez les enfants

❖ Impact des pesticides sur l'environnement

Les pesticides sont transportés via le cycle de l'eau et les masses d'air. Par ce biais, c'est l'ensemble des compartiments composants notre écosystème qui est concerné : eau, sol, air, végétation, animaux et Homme.

Plusieurs études ont montré que la présence de pesticides dans l'écosystème est à l'origine du déclin de la population de plusieurs espèces du règne animal et ce, à tous niveaux de la chaîne alimentaire.

❖ Pesticides et eau potable

L'impact sur l'environnement concerne également les eaux souterraines exploitées pour l'alimentation en eau potable de la population. En effet, localement, en Languedoc Roussillon, la contamination des eaux souterraines est récurrente. 1/3 des ressources souterraines de la région ne peut pas être utilisé pour la consommation humaine sans traitement préalable.

1.4 Cadre réglementaire

Le contexte réglementaire associé à la commercialisation, l'utilisation et le conseil sur la gestion des produits phytosanitaires est vaste. Nous nous attacherons à détailler les textes fixant les objectifs nationaux en matière de réduction de l'emploi des produits phytosanitaires.

❖ La Directive cadre européenne sur l'eau (DCE, 2000/60 CE)

La directive cadre donne la priorité à la protection de l'environnement et à une utilisation durable de l'eau, en demandant de veiller à la non-dégradation de la qualité des eaux, par le biais de plans de gestion démarrant en 2010. L'objectif est d'atteindre d'ici 2015 un bon état général tant pour les eaux souterraines que pour les eaux superficielles, y compris les eaux estuariennes et côtières.

❖ Le Plan Ecophyto 2018

Suite au Grenelle de l'Environnement, l'Etat français a décidé de réduire de moitié l'usage des pesticides d'ici 2018 et de supprimer progressivement les molécules les plus dangereuses du marché. Ce plan d'action concerne les zones agricoles et non agricoles. Un axe stratégique du plan vise à réduire le recours aux pesticides et à sécuriser les pratiques de distribution et d'application en particulier dans les lieux recevant du public en zone non agricole. En ce qui concerne les collectivités, le plan Ecophyto fait appel à la nécessité d'améliorer la qualification des applicateurs professionnels en matière d'usage des pesticides. Il s'agit là de former spécifiquement les acteurs à la réduction et à la sécurisation de l'usage des pesticides et à l'emploi de méthodes alternatives. Un des objectifs importants est l'encadrement strict de l'utilisation des PP dans les lieux publics en interdisant par exemple des produits contenant des substances classées comme particulièrement préoccupantes. Dans ce cadre-là, il est question de rechercher comment optimiser la conception des espaces verts et urbains afin de limiter le recours aux pesticides. Enfin, le Plan Ecophyto 2018 préconise de communiquer auprès du grand public sur la nécessité d'une diminution de l'usage des pesticides en ville et donc sur « une plus grande tolérance de l'herbe ».

❖ Loi n° 2014-110 du 6 février 2014 : La loi Labbé

Depuis janvier 2014, un texte de loi encadrant les pratiques phytosanitaires en zone non agricoles a été adopté. Ce texte intitulé loi Labbé prévoit :

- Dans l'article 1 : modification du *Code rural et de la pêche maritime* - art. L253-7 qui prévoit notamment l'interdiction de l'usage de produits phytosanitaires d'ici 2020 dans les espaces publics dans l'optique d'une atteinte du « zéro phyto »,
Les espaces publics concernés par l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires sont : les écoles, les jardins publics, les allées et les espaces verts. Les cimetières, les terrains de sport, les sites industriels et voiries ne sont pas concernés par cette loi.
- Dans l'article 2 : modification du *Code rural et de la pêche* - art. L253-7, art. L253-15 et art. L253-9 ; Cet article qui entrera en vigueur en 2022 prévoit l'interdiction de tous produits phytosanitaires chez les jardiniers.

La présente loi s'inscrit dans le plan Ecophyto 2 au niveau de l'axe 5.

❖ La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Elle modifie la Loi Labbé en visant une interdiction totale de l'usage des produits phytosanitaires chimiques, sur les espaces verts publics et sur la voirie, au premier janvier 2017.

Outre ces textes réglementaires, citons parallèlement la mise en place du programme Terre Saine, adopté par des collectivités de plus en plus nombreuses.

❖ La charte régionale « Objectif 0 PHYTO dans nos villes et villages »



La charte régionale "Objectifs Zéro Phyto dans nos villes et villages" est proposée aux collectivités de la région Languedoc-Roussillon qui s'engagent à réduire leur utilisation de produits phytosanitaires. Elle est portée par la FREDON Languedoc-Roussillon (structure animatrice), la DRAAF et la DREAL Languedoc-Roussillon, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Agence Régionale de Santé et la Région Languedoc-Roussillon. Cette charte, insufflée par la CERPE, s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional Ecophyto et prévoit de répondre à 3 objectifs :

- ACCOMPAGNER les collectivités dans le changement de leurs pratiques
- PROPOSER un outil pour atteindre les objectifs du plan ECOPHYTO
- HARMONISER et VALORISER les actions menées par les signataires

Dans le cadre de la charte nationale, la commune s'engage à renoncer progressivement et durablement à l'usage des pesticides et de privilégier les techniques alternatives dans le but d'atteindre le « zéro phyto ». Les actions entreprises par la commune et l'intercommunalité répondront à des objectifs opérationnels comme par exemple la formation régulière du personnel communale aux techniques alternatives.

Pour plus d'informations : <http://www.fredonlr.com>

❖ Une labellisation nationale

La charte régionale en Languedoc Roussillon « Objectif 0 phyto » fait partie du réseau « Terre Saine, communes sans pesticides » qui est la généralisation sur le territoire national de la démarche.



Le label national « Terre Saine, Communes sans pesticides » est alors attribué par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie pour les communes adhérentes à une charte régionale et ayant atteint le niveau de labellisation demandée.

Pour plus d'informations : <http://www.ecophytozna-pro.fr>

1.5 Les autres objectifs du PAPPH

Outre la réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, le PAPPH vise à réduire la consommation de l'eau pour la gestion et l'entretien des espaces communaux.

Outre l'amélioration des techniques d'arrosage, l'aménagement paysager, le choix de plantes adaptées et leurs conditions d'entretien sont autant de paramètres à considérer. Les préconisations réalisées dans ce cadre devront répondre à ces objectifs tout en considérant la dimension esthétique propre à la commune, et dépendant de différents facteurs (enjeux touristiques, quête d'une labellisation, caractère identitaire)...

1.6 Le contexte local de la commune de Saillans

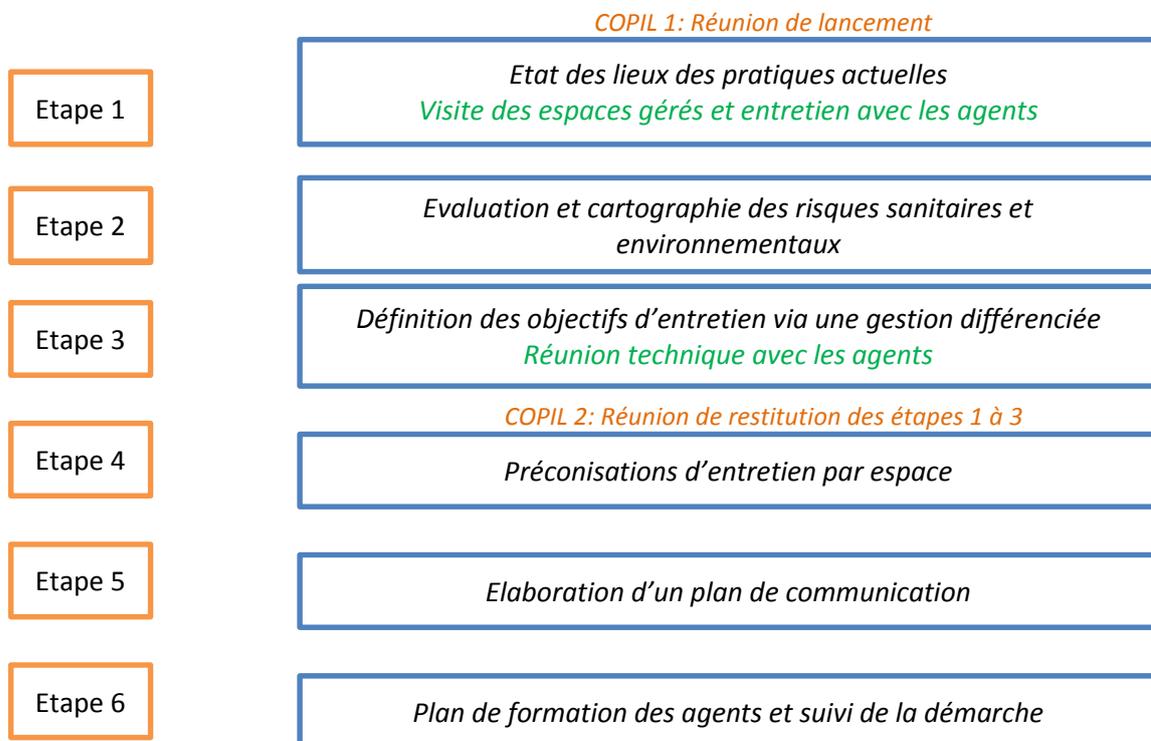
La commune de Saillans, située au centre du département de la Drôme, compte 1 210 habitants et s'étend sur 14,84 km².

Située entre Vercors et Drôme provençale, implantée au pied du massif des « Trois Becs » (alt. 1 589 m), Saillans est la porte d'entrée du Diois, Préalpes drômoises au sud du Vercors, fortement marquée par un contexte viticole. La commune est bordée au Sud par la rivière Drôme de direction Est-Ouest. Un de ses affluents, le ruisseau du Rieussec traverse la commune

La commune de Saillans est attractive à la fois pour son passé historique, pour ses activités de plein air mais également pour son terroir viticole particulier.

1.7 Les étapes du PAPPH

Ce Plan communal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles s'articule autour de plusieurs étapes décrites ci-après :



COPIL 3: Réunion de restitution et de présentation des préconisations

Il s'agit dans un premier temps d'établir un état des lieux de la situation actuelle. Ce diagnostic se compose de trois volets : description des services techniques, inventaire et cartographie de tous

les espaces verts et enfin audit des pratiques actuelles. Dans un deuxième temps, il est question de définir les objectifs d'entretien n distinguant plusieurs types d'espace. A la suite de ce bilan, les zones à désherber sont classées et les méthodes d'entretien sont choisies en prenant en compte l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux. A l'issue de cette étape, des préconisations d'entretien adaptées à chaque espace sont proposées en fonction de l'objectif visé et des risques identifiés. Le plan doit être validé par la suite par l'ensemble des acteurs. Enfin, une des finalités de ce plan est d'informer les élus, de former les agents techniques et de sensibiliser le grand public aux intérêts d'une telle démarche.

2 PRESENTATION ET ORGANISATION DES SERVICES TECHNIQUES

La présentation des services techniques permet d'appréhender les missions de chacun, le format des postes en termes de temps de travail et l'organisation des services.

Sont identifiés également :

- Le budget alloué à l'entretien des espaces verts,
- Les consommations en eau inhérentes,
- Le matériel en possession de la commune,
- L'enregistrement des pratiques.

C'est dans ce cadre que M. Odon, Elu aux travaux et M. Chauvet responsable des services techniques ont été interviewés.

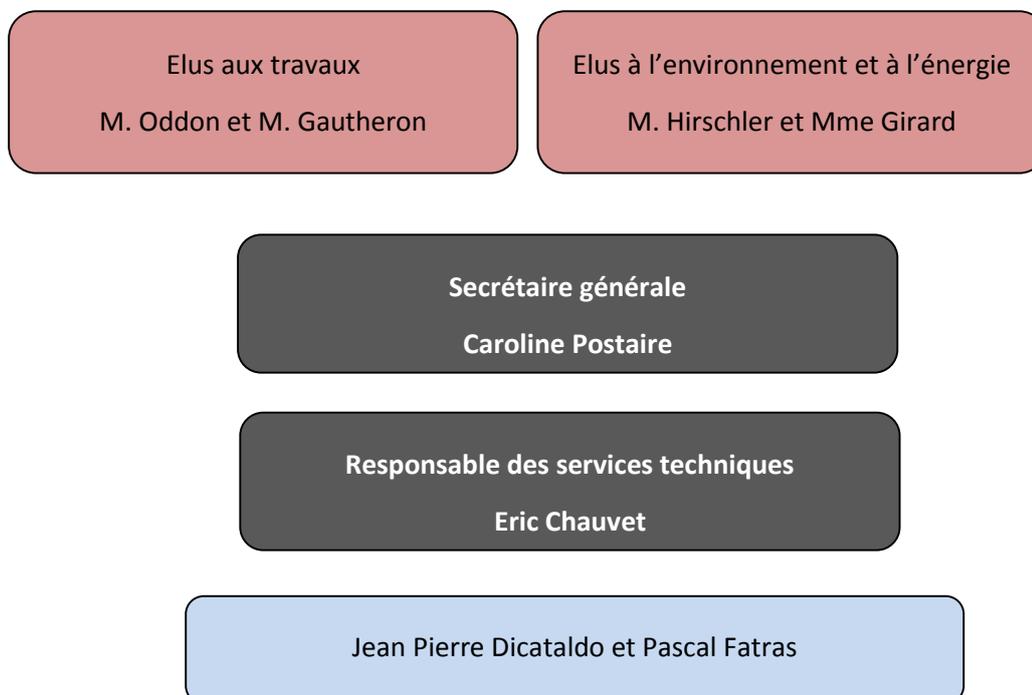
Le présent paragraphe dresse une synthèse de ces entretiens.

2.1 Description des services

2.1.1 Organigramme des services

L'organisation des services techniques opérationnels identifie le responsable technique, les élus référents et les différents agents des services techniques.

Figure 1: Organigramme des services techniques



2.1.2 Les missions des services

Les missions des services techniques de la collectivité s'articulent comme suit :

Tableau 1: Missions des services de la commune

Identification du service	Missions du service
Services techniques	Gestion de l'eau potable et de l'assainissement : interventions ponctuelles sur le réseau assainissement, eau potable et pluvial... Travaux d'entretien et de maintenance : électricité, plomberie, peinture... Entretien et gestion des voiries et des espaces verts, fauchage des chemins Propreté du village : balayage, collecte des déchets des poubelles du centre-ville, ramassage du carton...

Remarque : Les missions des agents sont multiples et variées. On remarque notamment que ces derniers ont en charge l'eau et de l'assainissement. Ce type de poste apporte son lot d'impondérables qu'il faut gérer avec une certaine réactivité. De plus, il est important de signaler que **l'effectif était plus important auparavant**. Pour exemple, durant l'été 2012, l'effectif était de 4, 5 temps plein contre 3 temps plein aujourd'hui.

2.1.3 Les agents : missions, postes et formations

Les missions de chacun des agents, les caractéristiques de leur poste ainsi qu'un état des lieux des formations réalisées sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 2: Agents: missions postes et formations

Nom	Fonctions et missions	Ancienneté	Temps de travail et type de contrat	Formations initiale	Formations professionnelles
Eric Chauvet	Responsable des services techniques	10 ans	Temps plein Titulaire	Electromécanicien	Caces Certiphyto Habilitation électrique
Jean Pierre Dicataldo	Agent polyvalent	25 ans	Temps plein Titulaire	Anciennement employé à l'Office National des Forêts	-
Pascal Fatras	Agent polyvalent	3-4 ans	Temps plein Titulaire	Plâtrier/peintre	Certiphyto

Remarque : Certaines formations sont prévues. Il s'agit du CACES tracteur, de la formation aux premiers secours et d'une formation sur la maintenance de réseau d'eau potable.

2.1.4 L'organisation du travail

L'organisation des services est encadrée par les élus référents qui travaillent en binôme. La gestion du quotidien et des projets se fait au cas par cas.

2.2 Les moyens matériels

Le matériel de la commune pour les différentes opérations d'entretien est synthétisé dans le tableau ci-après :

Figure 2: Moyens matériels de la commune

Fonction	Matériel
Désherbage chimique	1 pulvérisateur à dos
Désherbage et coupe mécanique	3 rotatifs
	2 tondeuses dont 1 autoportée
	1 mini broyeur à végétaux
	1 épareuse tractée
Désherbage manuel	binettes sarcleuses et pic bines
Autres	1 lame de déneigement et 1 saleuse
	1 motoculteur

2.3 Les prestataires et intervenants extérieurs

Un prestataire intervient pour la taille des arbres chaque année. Seuls 3 arbres de la commune sont taillés en régie.

Dans le cadre de cette étude, un diagnostic du patrimoine arboré du boulevard de l'écho et de l'avenue Coupois a été réalisé par Citare (Corinne Bourgery). Ce diagnostic permet de guider les interventions éventuelles de l'entreprise. Ce diagnostic figure en annexe 01.

2.4 Budget pour la gestion des espaces verts et des voiries

Les données recueillies pour appréhender le budget de la commune en termes d'entretien ont été récoltées auprès de M. Oddon. Une moyenne sur les années précédentes a été calculée et permet d'avoir une idée des dépenses récurrentes de la commune au niveau de son entretien.

Les dépenses liées à l'entretien communal sont les suivantes :

Tableau 3: Bilan des dépenses moyennes liées à l'entretien communal

Postes	Dépenses en €
Taille des arbres	6 000
Achat des végétaux	500
Fournitures EV (matériel, terreau...) et produits phytosanitaires	1000
TOTAL	7 500

La dépense la plus importante est celle qui concerne la taille des arbres, effectuée par une entreprise extérieure.

2.1 Lien avec la population et communication

La commune communique régulièrement auprès de sa population. Les outils et supports de communication existants sont les suivants :

- Lettre d'information deux à trois fois par an par mail ou directement dans les boîtes aux lettres,
- Un flash info destiné aux adhérents par mail,
- Un bulletin municipal plus complet édité annuellement ou deux fois par an selon les actualités,
- Un site internet,
- Des panneaux d'affichage.

Dans le cadre de l'étude, un article a été réalisé pour la commune de Saillans afin de présenter la démarche à la population et est paru dans la lettre d'info de décembre 2015.

Saillans à l'heure du "zéro phyto"

La COP 21 vient nous rappeler la nécessité d'adapter notre manière de vivre au réchauffement climatique, d'économiser l'eau d'arrosage et de ne plus employer de désherbants chimiques.

Même pour une commune comme Saillans, qui n'a pas de graves problèmes en la matière, ces adaptations sont complexes à concevoir et à mettre en œuvre. C'est pourquoi on voit se multiplier dans le Midi de la France les Plans communaux d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (abrégé en PAPPH). Un tel plan fait d'abord l'objet d'une étude par un organisme spécialisé, puis il est mis en pratique... et il ne faut pas tarder ! La loi Labbé du 6 février 2014 prévoyait que les particuliers ne pourraient plus utiliser de pesticides dans leurs jardins à partir du 1^{er} janvier 2022, et que la même interdiction s'appliquerait aux espaces publics deux ans plus tôt, le 1^{er} janvier 2020. Un amendement voté par le Sénat le 10 juillet dernier rapproche ces deux dates de trois ans : 1^{er} janvier 2019 pour les particuliers et 1^{er} janvier 2017 pour les professionnels des espaces publics. **Nous avons donc tout juste un an pour nous organiser.**

À Saillans l'élaboration du PAPPH a été discutée de nombreuses fois en Comité de Pilotage et en Conseil municipal. Notre PAPPH portera sur les 3 volets indissociables de notre environnement : les arbres du village, le paysage dans le village et ses abords, et un fonctionnement souhaité le plus écologique possible. Subventionnée par l'Agence de l'eau, l'étude nous permettra de demander d'autres subventions (pour l'achat d'une balayeuse, pour l'aménagement des allées du cimetière, etc).

3 bureaux d'étude se sont associés pour répondre à la demande de PAPPH de Saillans. D'abord Alliance Environnement, spécialisé en agro-environnement et en pratiques phytosanitaires agricoles et non agricoles, basé à Lunel (Hérault) et Enfora, spécialisé en espaces verts et paysages méditerranéens, basé à Cabrières (Gard). Ces deux structures ont des expériences et des spécialisations complémentaires et collaborent déjà dans plusieurs études similaires. Pour traiter du patrimoine arboré, il a enfin été fait appel à Citare, basé à Montélimar et spécialiste de ce secteur particulier.

Même si notre commune n'utilise que très peu de désherbants chimiques, leur abandon total impliquera un changement dans les pratiques d'entretien de nos services, et une vision nouvelle vis-à-vis de l'herbe. La présence de plantes sauvages dans nos espaces verts ne signifiera pas que la commune est devenue sale, ou mal entretenue, bien au contraire. Les services chargés de l'entretien des espaces verts et de la voirie s'appliqueront désormais à mettre en œuvre des moyens doux pour gérer cette végétation spontanée, avec un résultat visuel de qualité. Nous comptons sur votre compréhension, et votre implication, pour que notre commune soit belle et gérée au naturel !

La commune de Saillans intègre la notion participative dans la gestion des projets. Il existe des groupes action projet constitués d'habitants sur les thèmes du fleurissement et de l'aménagement par exemple. Ainsi, la population est pleinement intégrée dans la prise de décision des grands projets de la commune. De plus, des commissions sur différentes thématiques comme l'environnement se réunissent. L'ensemble de ces commissions est encadré par un conseil des sages. Un animateur coordonne l'ensemble de ces actions.

Un schéma de fonctionnement est présenté ci-après :

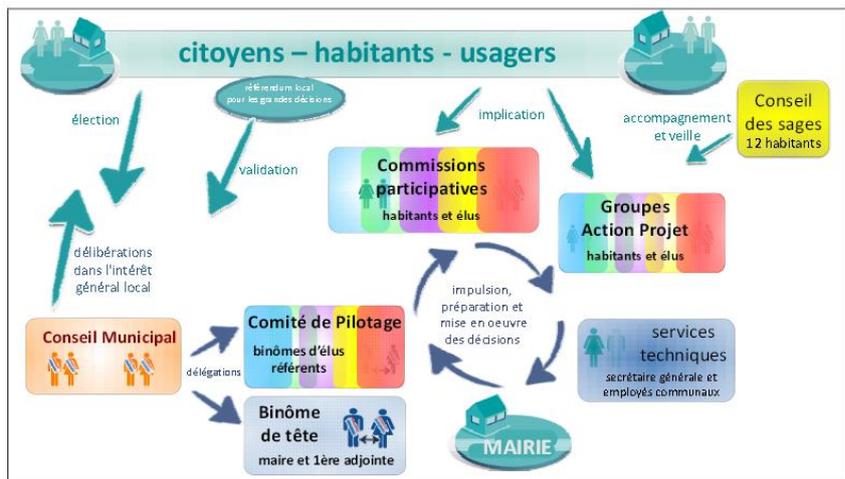


Schéma du fonctionnement collégial et participatif de la commune de Saillans (janvier 2015, équipe municipale de Saillans)

L'environnement est une thématique très présente dans la politique de la commune. Elle se concrétise à travers plusieurs actions : compostage collectif, extinction nocturne de l'éclairage public, une filière bois-énergie (chaudière à bois municipale)...

Concernant la problématique d'emploi de produits phytosanitaires, la commune a pour objectif d'adhérer à la charte nationale afin d'obtenir la labellisation « Terre Saine ». Il s'agira de valoriser les améliorations de pratiques entreprises par la commune.

De plus, la commune souhaite sensibiliser les acteurs de son territoire au-delà des particuliers et jardiniers amateurs. Saillans étant un terroir agricole, il s'agit également de toucher les agriculteurs à travers la communication.

3 GESTION ET MANIPULATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

3.1 Le local

Un local phytosanitaire est présent. Il s'agit d'une armoire en bois non spécifique aux produits phytosanitaires et non fermée à clé. Les matériaux qui composent l'armoire sont donc perméables et inflammables. Des outils sont également stockés dans ce local.

Le local n'est pas hors gel ce qui peut entraîner une détérioration de la qualité des produits stockés.

Les consignes et pictogrammes de sécurité sont présents. Tout comme des bacs de rétention et de la sciure en cas de déversement. Un extincteur est également présent.

Les fiches de sécurité sont en mairie mais pas à proximité du local.

A noter : un nouveau local technique est prévu sur la commune. Il présentera les équipements nécessaires notamment un point d'eau clair.



Figure 3 : Photographie du local phytosanitaire

A retenir :

Le stockage des produits phytosanitaires ne répond pas tout à fait à la réglementation. Une action spécifique de mise en conformité sera proposée dans le cadre du plan d'actions s'il est décidé de maintenir un stockage de produits phytosanitaires.

3.2 Les produits stockés

La liste des produits stockés au niveau du local est synthétisée dans le tableau ci-après :

Tableau 4: Liste des produits détenus et stockés par la commune

Nom de la spécialité commerciale	Etat de l'AMM	Substance active	Traitements dédiés	ZNT (m)	Toxicologie et phrase de risque	Doses homologuées	D E R	Volumes stockés (en L)	Utilisation sur la commune
Traffic Allées	Retiré au 30/06/2015 Délai d'utilisation au 31/12/2015	Aminotriazole Isoxaben Thiocyanate d'ammonium	Désherbage des allées, parcs et jardins, cimetières et voies	-	R32, R63, R48/22, R52/53 Xn	18 L/ha	-	10	Cimetière
Damiris	Autorisé	Glyphosate	Désherbage des allées, parcs et jardins, cimetières et voies	5	R50/53 N	4 L/ha annuelles et bisannuelles en zones perméables	6	10	Voirie

Légende phrase de risque et toxicologie :

N : dangereux pour l'environnement

Xn: nocif

R50/53 = Très toxique pour les organismes aquatiques, effets néfastes à long terme

R32 :Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

R48/22 : Nocif, risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

3.3 **PPNU (Produits Phytosanitaires Non Utilisables)**

Les PPNU sont des produits phytosanitaires non utilisables pour l'une ou plusieurs des raisons suivantes:

- Ils peuvent avoir subi altérations physico-chimiques due(s) à un entreposage trop long ou réalisé dans des conditions inappropriées (gel, humidité...),
- Ils peuvent être interdits d'emploi suite à un changement de réglementation,
- Ils peuvent devenir caducs en cas de changement d'itinéraire technique ou de programme cultural de l'entreprise.

10 L de Traffic Allée sont stockés. Ce produit a été retiré du marché très récemment. Dans ce cadre, les quantités stockées actuellement sont considérées comme PPNU. Il est conseillé de les évacuer du local vers la filière appropriée.

3.3.1 Manipulation des produits phytosanitaires

↳ *Préparation*

La préparation est réalisée au local.

Le pulvérisateur est étalonné régulièrement.

Concernant le remplissage, il est réalisé au niveau du local technique via un point d'eau. Ce point ne détient pas de système de discontinuité hydraulique.

↳ *Equipement de protection*

L'ensemble des équipements de protection réglementaire est présent au niveau des services techniques et se compose de :

- Gants en nitrile,
- Masque avec cartouche de rechange,
- Lunette,
- Combinaison
- Botte.

Cependant, l'ensemble des équipements n'est pas porté systématiquement, ce qui représente un risque certain pour l'utilisateur.

↳ *Application*

Pour l'ensemble des produits stockés et utilisés, les agents ont pris connaissance des phrases de risque et des pictogrammes présents sur les étiquettes des spécialités.

Dans le cadre de l'application de produits, les avaloirs et autres points d'entrée vers le réseau d'eau pluviale et vers les milieux aquatiques sont évités. La Zon Non traitée (ZNT) relative à chaque produit est appliquée.

Cependant, une des portions de voirie désherbée chimiquement se trouve également être un passage préférentiel des eaux pluviales avant rejet au niveau du cours d'eau en contrebas.

De plus, cette rue se situe à moins de 50 m de l'école primaire de Saillans. Réglementairement, il n'existe pas de contre-indication car il est stipulé dans l'arrêté du 27 juin 2011 « sans que cette interdiction s'applique au-delà de la limite foncière de ces derniers ». Un risque sanitaire est tout de même présent et sera repris dans la suite du présent rapport.

Les conditions météorologiques sont prises en compte lors de l'application. Cependant les délais de réentrée (DER) ne sont pas respectés. Il est de 6 h pour le Damiris.

↳ *Rinçage, lavage et gestion des déchets*

L'ensemble des bidons vides est redirigé vers la déchetterie acceptant ce type de déchet. Le fournisseur organise également une collecte une fois par an.

Ces bidons sont préalablement rincés à côté du local technique sur une zone imperméabilisée. L'eau de rinçage est n'est pas réintégrée dans le pulvérisateur pour traitement et est vidée sur le terrain.

A retenir : Les pratiques de stockage, de manipulation et d'application des produits phytosanitaires sont à améliorer au regard de la réglementation sur les points suivants :

- **Le stockage,**
- **Les pratiques de remplissage et de rinçage,**
- **Le port des équipements de protection.**

4 DESCRIPTIF ET INVENTAIRE DES ESPACES COMMUNAUX

4.1 La voirie

4.1.1 Méthodologie

La voirie peut être classée en trois typologies :

- Les rues qui sont représentées par des voies entièrement imperméabilisées (voirie et accotement),
- Les routes qui se distinguent des rues de par leur accotement non imperméabilisé (revêtement naturel, fossé non bétonné),
- Les chemins qui se caractérisent par des voies et des accotements non imperméabilisés (chemin en terre).

Pour chaque type de voie, la gestion actuelle liée à l'entretien a été classée en trois catégories :

Catégorie de gestion actuelle	Critères de classement
1	Entretien poussé, adventices non tolérés
2	Entretien soutenu, adventices tolérés temporairement
3	Entretien ponctuel, adventices tolérés

La description de l'entretien sur voirie par catégorie de gestion actuelle est liée principalement à l'intensité et la fréquence des passages en lien avec la tolérance aux adventices.

L'ensemble des données inhérentes aux voiries de la collectivité est capitalisé sur une base de données cartographique intitulé « voirie ».

4.1.2 La typologie des voiries

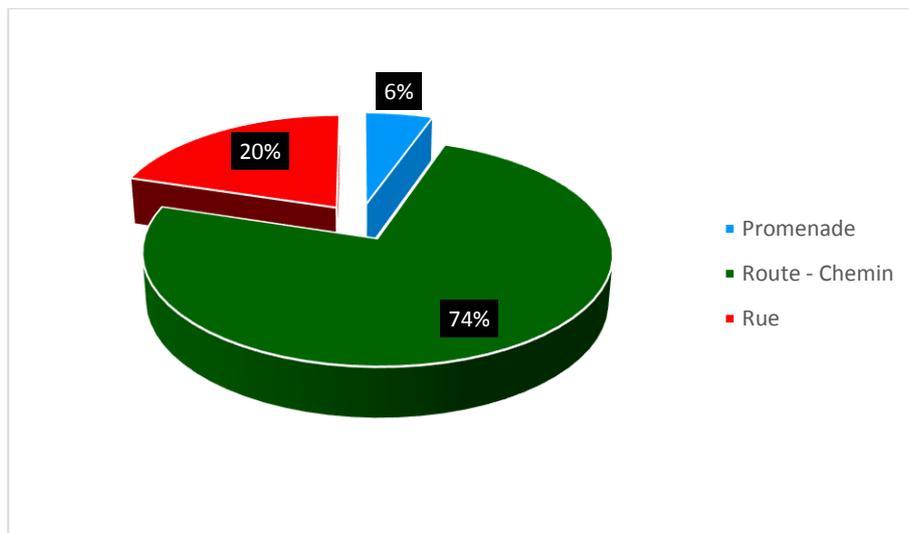
Sur la commune, la typologie des voiries est la suivante :

Tableau 5: Répartition du linéaire de voirie par typologie

Typologie de voirie	Linéaire (m)
Promenade	1124
Route - Chemin	15376
Rue	4183
TOTAL	20 683

Remarque : Les linéaires calculés ci-dessus prennent en compte les portions de voies récemment retrocédées du département à la commune.

Figure 4: Proportion du linéaire de voirie par typologie



Ainsi, la commune entretient au total 20,7 Km de voirie.

4.1.3 Objectif de gestion actuel des voiries

Actuellement, il n'existe pas réellement de gestion différenciée au niveau de l'entretien de la commune. Les méthodes d'entretien appliquées et les fréquences d'intervention sont adaptées à la typologie de la voirie et sa configuration. Cependant, aucune distinction concernant la tolérance de l'herbe n'est faite d'une zone à l'autre de la commune.

4.1.4 Etat de la voirie

L'état de la voirie est globalement satisfaisant au droit des zones urbanisées en périphérie de l'hyper centre de la commune. Cependant, deux portions en particuliers de voies s'avèrent être en mauvaise état. Il s'agit de la rue des remparts et du passage entre le boulevard de l'Echo et les berges du Rieussec dit « La Calade ».

Le parking à l'ouest du Boulevard de l'Echo possède également un revêtement dégradé.



Figure 6 : Parking du boulevard



Figure 5 : Rue des remparts

4.2 Les espaces verts

4.2.1 Méthodologie

Deux visites pour permettre l'analyse et le repérage des espaces verts ont été réalisées avec l'appui de M. André Odon, élu, puis de M. Eric Chauvet, référent technique espaces verts.

Au cours de ces visites de terrain :

- **L'ensemble** des espaces verts a été repéré sur une carte, avec attribution d'un numéro et d'un nom, d'une typologie (*voir encadré ci-dessous*), et d'un niveau d'entretien actuel (*voir encadré ci-dessous*) pour chacun d'entre eux.

La typologie retenue est une adaptation de celle qui est utilisée par les ingénieurs de France (IDF) :

Parc
 Jardin ou square
 Espace vert d'accompagnement de voirie
 Espace vert d'accompagnement de bâtiment public
 Parking
 Cimetière
 Place
 Placette
 Jardinières (*quand jardinières uniquement sur rues*)
 Terrain de sport
 Abord de terrain de sport
 Aire de jeux
 Espace naturel
 Arbres d'alignements (*quand arbres d'alignements uniquement sur rues*)

Le niveau d'entretien actuel correspond à un degré d'entretien allant de 1 à 3 :

Niveau de gestion 1	Entretien intensif : l'espace vert doit toujours être soigné : interventions fréquentes et suivies
Niveau de gestion 2	Entretien normal, l'espace vert est entretenu avec un nombre de passages limité aux opérations obligatoires
Niveau de gestion 3	Entretien extensif : l'espace est entretenu très ponctuellement, 1 à 3 fois par an, et concerne des espaces naturels

Exemple :

Espace vert N° 5

Nom : Monument aux morts

Niveau d'entretien actuel : 1



- **Les « principaux » espaces verts** ont fait l'objet d'autres renseignements qualitatifs et quantitatifs précis, selon les critères de la base de données prédéfinie. Ces espaces verts correspondent à ceux qui ont été analysés et cités par le référent espaces verts comme étant les plus importants, en termes de surfaces, et/ou d'entretien, et/ou de sensibilité par les élus et les habitants. Ils correspondent à des espaces majeurs de la commune, et sont classés en niveau de gestion actuelle 1.

Plusieurs cartographies sont issues de cet inventaire :

- Cartographie de l'ensemble des espaces verts, classés selon leur typologie (annexe 02)
- Cartographie des espaces verts arrosés (annexe 03)

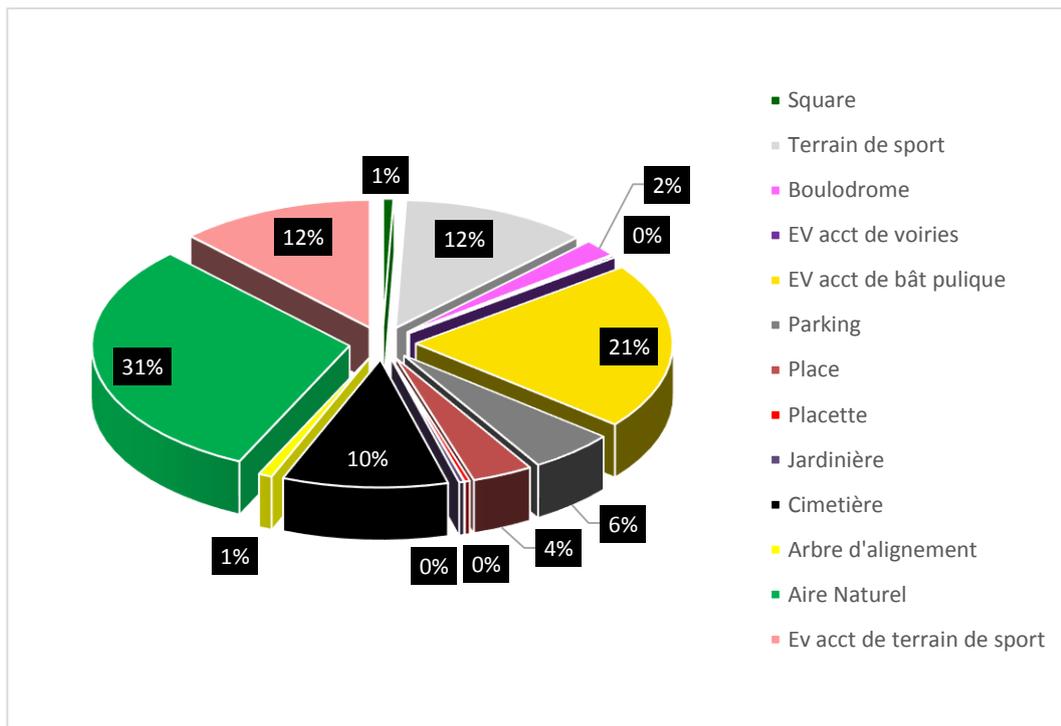
4.2.2 Les espaces verts en chiffres :

↳ *Nombre total d'espaces verts, surfaces et typologies :*

La commune de Saillans compte 44 espaces verts, représentant une surface totale de 6,85 ha.

Ces espaces verts se répartissent selon la typologie suivante :

Figure 7: Répartition des typologies d'espaces verts par surface



Les espaces verts classés en 'Aires naturelles' sont les plus importants en surface. Ils englobent notamment les berges du Rieussec et de la Drôme. Les terrains de sports et leurs abords arrivent en deuxième position, les espaces verts d'accompagnement de bâtiments publics (comme les monuments aux morts ou l'office du tourisme), en troisième position. Le cimetière est le 4^{ème} plus grand espace de la commune, en surface.

Remarque : Sur l'ensemble des espaces verts recensés, certains sont entretenus par la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans (CCCPS). Il s'agit notamment du terrain de football, des zones situées autour des vestiaires, des abords de la Station d'épuration et de la déchetterie.

4.2.3 Zoom sur les espaces verts classés en niveau de gestion 1

Les espaces verts classés en niveau de gestion 1 sont les suivants :

Nom EV	Remarques
Cimetière	
City stade	
Jardin d'enfants	
Monument aux morts	
Boulevard de l'écho	alignement d'arbres
Office du tourisme	
Montée de la Soubeyranne	
Espace du tunnel	
Place de la république	
Place du prieuré	
Grand Rue	alignement d'arbres et jardinières
Devant la Mairie	jardinières uniquement
Rue Raoul Lambert	alignement d'arbres et jardinières
Carrefour du fossé	
Rue du Docteur Hilaire	
Rue Barnave	jardinières uniquement
Pont du Rieussec	jardinières uniquement
Parterre de rosiers	
Berges de la Drôme	
Terrain de football	entretenu par la 3CPS
Autour des vestiaires	entretenu par la 3CPS
Espace du foot	
Parking des pompiers	
Parking de tourtoiron	
STEP	entretenu par la 3CPS
Déchetterie	entretenu par la 3CPS
La gare	
Parking du point i	

Tableau 6: Liste des espaces verts en gestion 1 et typologie

Les espaces verts classés en niveau de gestion 1 sont au nombre de 30 et comptabilisent une surface totale de 4,81 ha. Sur ces espaces, la surface allouée au végétal et au minéral se répartit comme suit (Figure 8)

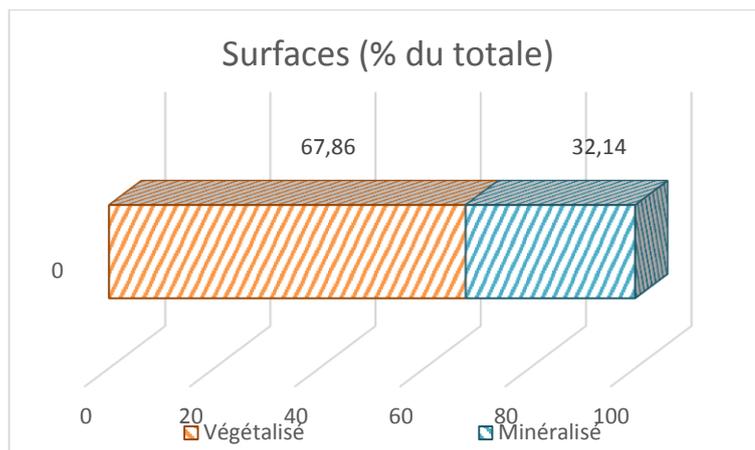


Figure 8: Répartition des surfaces végétal/minéral sur EV de gestion 1

4.2.4 Les principales masses végétales des espaces verts en niveau de gestion 1

Les zones enherbées

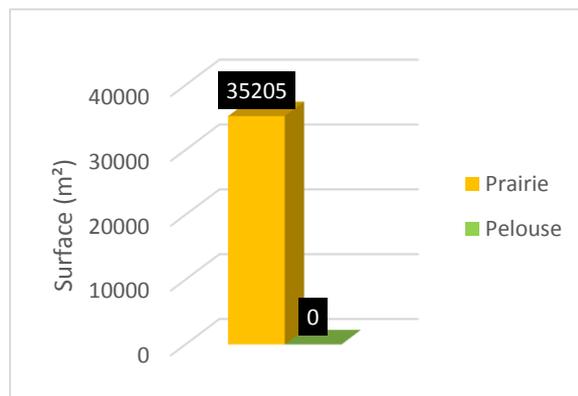


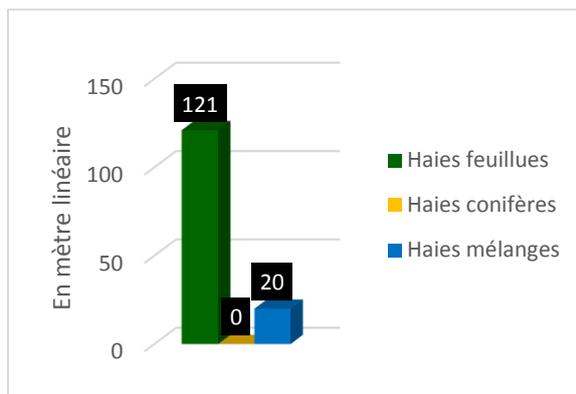
Figure 9 : Berges de la Drôme

Saillans ne compte aucune surface en pelouse arrosée. En termes d'économie d'eau, c'est un point positif, puisque les pelouses restent les surfaces les plus gourmandes en eau.

Les haies



Figure 10 : Haie diversifiée fiée du parking du Rieussec

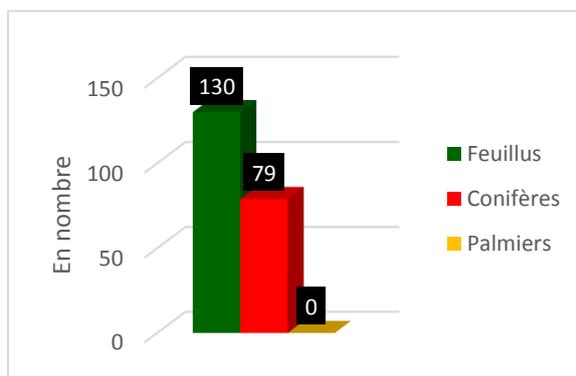


La majeure partie des haies de Saillans sont monospécifiques, à base de feuillus. Cependant, il faut aussi noter que la commune compte quelques haies en mélanges, plus écologiques, comme celle du parking du Rieussec. La plantation de ce type de haies est à encourager dans les aménagements futurs.

Les arbres



Figure 11 : Arbres feuillus d'ombrage sur la place de la République

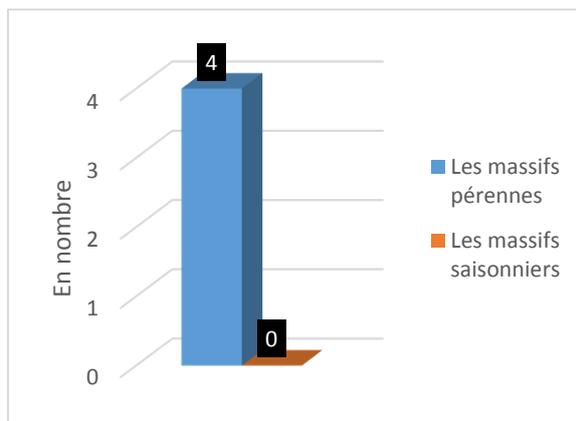


Les essences arborées de Saillans sont essentiellement feuillues, avec une majorité de Platanes. Sur les 79 conifères recensés sur les espaces verts classés en gestion 1, la plupart sont situés dans le cimetière.

Les massifs



Figure 12 : massifs du parking du point i

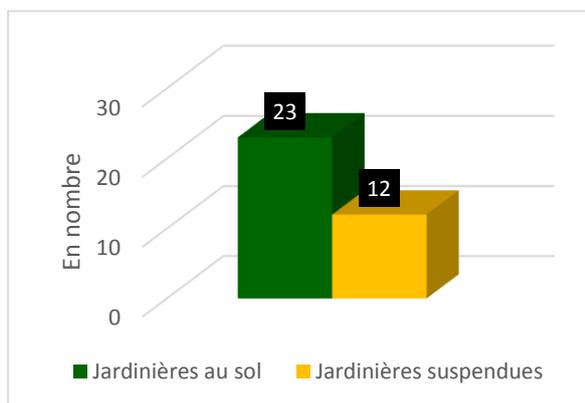


Pour embellir ses espaces, Saillans fait appel exclusivement à des massifs utilisant des plantes vivaces et/ou arbustives, mieux adaptés et moins consommateurs en eau et en entretien que les massifs saisonniers.

Les jardinières



Figure 13 : Poteries colorées de la Grand Rue



23 jardinières au sol et 12 jardinières suspendues (les jardinières suspendues sont les jardinières barrière du Pont du Rieussec) sont destinées à embellir la commune. Le choix des jardinières vivement colorées de la Grand Rue pourrait être étendu aux autres endroits de Saillans, pour remplacer d'autres jardinières au sol en béton, qui n'apportent pas actuellement un « plus » visuel.

4.2.5 Bilan qualitatif des espaces verts classés en niveau de gestion 1

Les espaces verts de Saillans classés en catégorie de gestion 1 regroupent toutes les places, les alignements et les jardinières du cœur de village, mais aussi des espaces situés sur les axes d'entrées, et fortement fréquentés. Le cimetière, lieu particulièrement sensible, fait également partie des espaces classés en niveau 1 de gestion, nécessitant un entretien suivi.

D'autres espaces, véritables poumons verts de la commune, ont été classés en 1, et présentent une



Figure 14 : Place du Prieuré

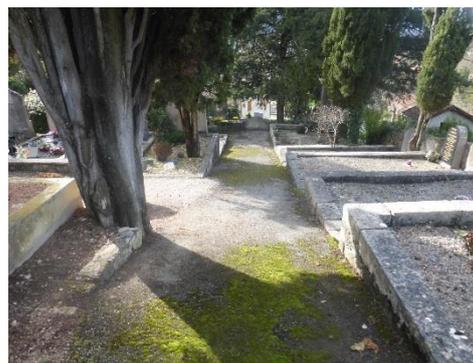


Figure 15 : Le cimetière

forte qualité visuelle. Il s'agit d'une part des Berges de la Drôme et du Rieussec, et d'autre part du jardin d'enfants.



Figure 16 : Le jardin d'enfants



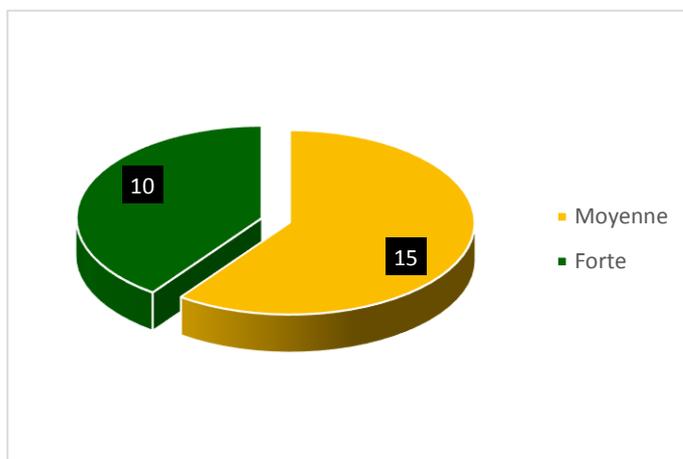
Figure 17 : Les berges de la Drôme

4.2.6 Biodiversité et qualité visuelle des espaces verts classés en catégorie de gestion 1

La qualité visuelle des espaces verts (faible, moyenne, ou forte) a été attribuée par le diagnostiqueur. Cette qualité peut aider à hiérarchiser les éventuels projets de requalifications

10 espaces classés en niveau de gestion 1 ont été jugés à forte qualité visuelle. Ils englobent les berges, les places, le parking du point i, le cimetière notamment.

15 espaces ont été jugés à qualité visuelle moyenne : citons notamment la montée de la Soubeyranne, le parking des pompiers, celui de Toutoiron. Aucun espace n'a été classé en qualité visuelle faible



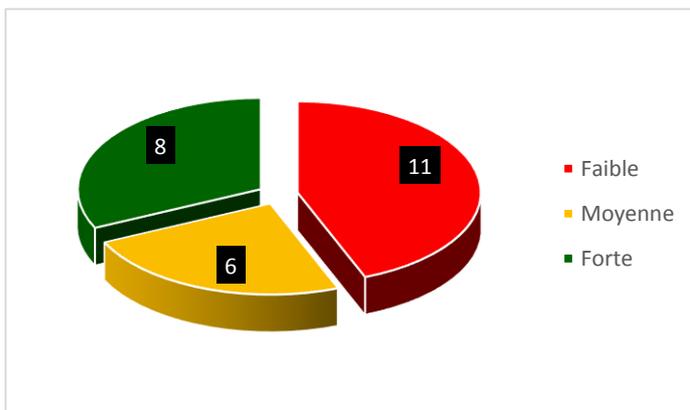
Un degré de biodiversité au sein des espaces verts peut être attribué en fonction du nombre d'espèces végétales différentes plantées sur l'espace. 4 degrés ont été codifiés de la manière suivante :

- nulle : Pas de diversité : 1 seule espèce
- faible : Plantations très peu diversifiées : entre 2 et 5 espèces
- moyenne : Plantations un peu diversifiées : entre 6 et 10 espèces
- forte : Plantations très diversifiées : plus de 10 espèces

Ces degrés permettent ainsi de donner une première appréciation, très générale, de la qualité de diversité de l'espace.

Les espaces où la diversité a été jugée faible sont des espaces essentiellement à dominante minérale, comme le cimetière, les boulo-dromes, les places, mais aussi des espaces où une seule masse végétale monospécifique domine : le terrain de sport en fait partie.

La plupart des espaces classés en 1 ont une diversité moyenne à forte.



Notons la tendance de la commune à diversifier sa gamme végétale, y compris au niveau des arbres : les récentes plantations de la grand rue en témoignent.

Détection d'espèces invasives :

Buddleia davidii (L'arbre à papillons) a été trouvé à plusieurs endroits de la commune, notamment en bordure du Rieussec.

A cet endroit tout particulièrement, c'est-à-dire au niveau des berges, il est conseillé d'arracher cette espèce qui peut vite proliférer.



Figure 18 : Arbre à papillons à Saillans

4.2.7 Propositions de requalifications sur les espaces verts en niveau de gestion 1 :

Certains sites classés en 1 seraient intéressants à requalifier, dans le cadre des objectifs de l'étude.



Certaines jardinières ne semblent pas forcément « pertinentes », n'apportant pas un 'plus' visuel. C'est le cas des jardinières en béton place de la Mairie, mais aussi celle située ou rue barnave.



Sur le cimetière, il serait intéressant de requalifier certaines allées, pour éviter les opérations de désherbage chimique. Un projet sur plusieurs zones tests peut être proposé ans le cadre de l'étude.



Le grand espace qu'est le boulevard de l'écho est difficilement « lisible » : c'est une zone de parking, mais aussi une voie de circulation, et enfin un axe fréquenté par les piétons. Le mauvais état du revêtement au sol donne également à l'ensemble un aspect visuel moyen.

5 LES PRATIQUES D'ENTRETIEN

5.1 Le désherbage chimique

5.1.1 Les quantités utilisées

✓ Consommation actuelle

Les quantités de produits phytosanitaires utilisées ont été relevées sur l'année 2015.

Le tableau suivant récapitule les quantités en L annuelles par spécialité :

Tableau 7 : spécialités utilisées et quantités associées

Spécialité	Quantité utilisée (en L)
Damiris	1,5
Traffic Allée	5
TOTAL	6,5

Au total, un peu moins de 6,5 L de produits phytosanitaires sont utilisés sur la commune pour l'entretien des voiries et du cimetière. Les spécialités utilisées sont toutes des désherbants.

✓ Historique

Auparavant la commune utilisée 10 à 15 L de glyphosate pour l'entretien des voiries et des espaces verts. Elle a presque donc divisé par deux sa consommation depuis 5 ans environ.

5.1.2 Les cibles

L'utilisation de désherbant chimique sur la voirie est le résultat d'une accumulation de contraintes. En effet, compte-tenu des nombreuses tâches à effectuer sur la commune, les agents ont peu de temps à consacrer au désherbage. La solution chimique est la plus 'rapide'. De plus, sur certaines zones où la voirie est dégradée, l'herbe prolifère rapidement. Ce sont sur ces zones difficiles que le désherbage chimique est effectué.

Reste enfin le cimetière, où les herbes poussent sur certaines allées engravillonnées, et où le passage au désherbant chimique reste le moyen le plus simple et le plus rapide de s'en débarrasser.

Les différentes spécialités ou leur mélange sont détaillés ci-après par cible, nombre de passage et période d'intervention.

Tableau 8 : Spécialités utilisées, cibles et modalités d'intervention

Spécialité/mélange	Cible	Action	Nbre de passage annuel	Période d'intervention	Linéaire ou surface traitée	Dose appliquée
Damiris	Adventices sur rue des remparts et « la Calade »	Désherbant total par tache	1	Printemps	220 m	Traitement par tache (estimation à 10 L/ha)
Traffic Allée	Cimetière	Désherbant pré-levée et post levée	1	Printemps	Difficile à comptabiliser	16 L/ha

Le produit utilisé pour le désherbage du cimetière a été récemment retiré du marché. Il faut noter tout de même que la dose appliquée respectait la dose de référence de 18 L/ha. Pour la voirie,

l'estimation de la dose révèle une consommation importante de produit, au-delà de la dose préconisée de 8 L/ha.

La cartographie des lieux et des linéaires faisant l'objet de traitements chimiques est proposée en annexe 04.

5.2 Le désherbage non chimique

5.2.1 Les alternatives au désherbage chimique en voirie et en propreté

Le diagnostic des méthodes d'entretien sur voirie a été réalisé à l'appui d'une rencontre avec M. Chauvet.

Une synthèse des techniques de désherbage non chimique employées sur voirie est présentée ci-après.

Tableau 9: Techniques employées pour l'entretien des voiries

Techniques employées	Matériel utilisé	Cible	Linéaire concerné (m)	Fréquence	Période d'intervention
Désherbage manuel	Binette	Adventices sur voirie avec trottoirs imperméabilisés	4 934	3 à 4 fois par an	Printemps/été/automne
Débroussaillage	Rotofil	Adventices sur voiries avec accotement végétalisé	3 110		
Tonte	Tondeuse	Végétation sur berges des cours d'eau, accotement enherbé, chemin	2 338	Sur avenue : 3 fois par an Sur chemin : 1 fois par an Sur berge : 4 fois par an	
Balayage	Balai manuel	Déchets et terres accumulés sur voirie	4 162	3 jours par semaine	toute l'année
Fauchage	Epareuse tractée	Végétation sur accotement et fossé des chemins	13 190	2 fois par an	De mai à juin et de juillet à août

- **Désherbage manuel :**

Le désherbage manuel est réalisé à l'aide de binette et de pic bêche. Il est réalisé principalement en centre-ville à raison de 4 fois par an. Chaque passage prend à peu près une semaine à un agent.

- **Débroussaillage et tonte :**

Le débroussaillage est utilisé principalement en zone urbanisée pour l'entretien des voiries. Il est réalisé à l'aide d'un rotofil. Il est complémentaire au désherbage manuel en centre-ville sur les accotements et trottoirs imperméabilisés. Il est également utilisé conjointement avec la tondeuse sur certains chemins, les bords de Drôme, le sentier ou encore l'avenue Georges Coupois.

Le débroussaillage et la tonte des bords de Drôme sont réalisés 4 fois dans l'année (maximum pour certaines années) ; Le temps imparti a été évalué à 4 heures par passages. Sur cette zone, l'épareuse peut être ponctuellement utilisée à certains endroits.

- **Fauchage :**

La fauche est réalisée par la commune avec son propre matériel. Elle concerne essentiellement les routes et chemins en périphérie de la zone urbanisée de la commune.

La fauche est réalisée deux fois par an : au printemps et en été.

- **Le balayage manuel**

La commune ne possède pas de balayeuse. Le balayage des rues est réalisé manuellement et parallèlement au désherbage manuel. Le temps imparti à ce poste a été estimé à 3 jours par semaine toute l'année.

5.2.2 Les alternatives au désherbage chimique en espaces verts

Le graphique ci-après dresse les différentes techniques alternatives au désherbage chimique employées sur la commune pour les types de masses végétales, dans les espaces verts classés en niveau de gestion 1.

Remarque : le graphique indique aussi qu'un seul espace est désherbé chimiquement : il s'agit du cimetière.

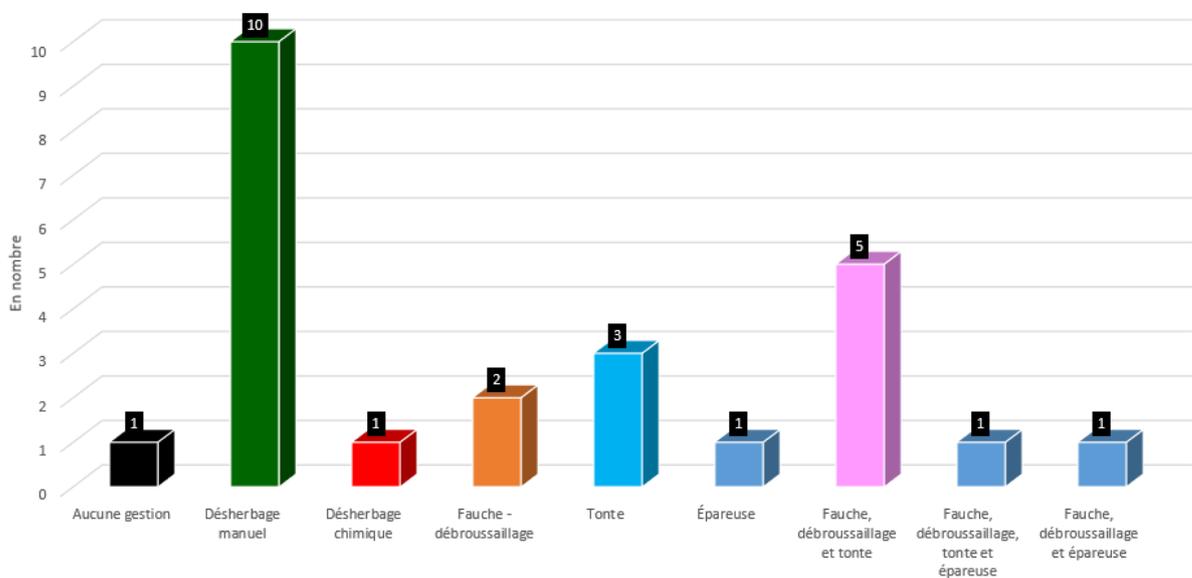


Figure 19: Synthèse de l'utilisation des

La plupart des espaces verts est entretenue par des opérations de désherbage manuel : l'herbe est simplement arrachée au niveau des massifs vivaces. Sur les espaces enherbés, la fauche ou la tonte de l'herbe est pratiquée. Sur des espaces mixtes, les techniques de gestion de l'herbe sont également souvent mixtes.

Une cartographie de l'entretien des espaces verts est fournie en annexe 05

Le tableau ci-après dresse un bilan qualitatif des méthodes alternatives utilisées sur les espaces plantés à Saillans, et permet également d'apprécier la diversité de la gamme végétale plantée.

SAILLANS	 Faible	 Moyen	 Fort
Utilisation de paillages organiques			Aucun paillage organique n'est utilisé sur la commune. Il serait intéressant d'en installer au niveau des massifs pérennes, comme sur le parterre des rosiers, pour couvrir le sol.
Utilisation de paillages minéraux sur les espaces récents			Aucun paillage minéral n'est utilisé à Saillans. Ce n'est pas d'ailleurs forcément le meilleur paillage pour les espaces verts d'accompagnement de voirie (risque de projection, sécurité...).
Utilisation de plantes couvre-sol en guise de paillage sur les espaces récents	  ex : Pieds d'arbres de la Grand Rue, utilisations de prairies fleuries à l'espace du tunnel		Quelques plantes couvre-sols tapissantes sont utilisées en guise de paillage (Achillées, Cerastium...) Cette gamme gagnerait à être utilisée sur les espaces verts existants non munis de paillages, et sur les espaces verts à venir. 
Diversité de la gamme végétale plantée	  Ex : Les plantations pérennes dans les pots colorés		La gamme de végétaux mérite d'être plus diversifiée au sein des massifs pérennes existants, et gagne à être plus largement plantée pour remplacer progressivement les espaces verts vieillissants.
Remarque : Si les paillages sont peu utilisés à Saillans, les sols ne sont pas pour autant laissés à nu : le revêtement enherbé naturel est généralement présent sur les plupart des espaces verts. Seuls certains massifs, et les massifs à venir, sont donc concernés par les remarques au niveau des paillages ou des plantes couvre-sols.			

5.3 La lutte contre les ravageurs et maladies

Aucun traitement insecticide ou fongicide n'est réalisé sur les espaces verts. Lors des visites de terrain, aucun problème particulier n'a été détecté.

En cas de problème spécifique, il ne faut surtout pas hésiter à contacter la FREDON LR (Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles – Languedoc-Roussillon) : www.fredonlr.com/

Des plaquettes de lutte contre les ravageurs et maladies sont disponibles sur leur site internet.

5.4 L'arrosage des espaces verts

↳ Volumes utilisés (si connus) :

Les volumes utilisés pour l'arrosage ne sont pas connus. Très peu d'espaces en pleine terre (4 sur 44) sont arrosés, mais ponctuellement : en plus des jeunes arbres, l'arrosage est réalisé occasionnellement au niveau du parterre de rosiers ou encore du massif de l'office du tourisme. Les jardinières quant à elles, sont arrosées régulièrement, 2 fois par semaine en moyenne.

↳ Origine de l'eau :

Tous les espaces verts classés sont arrosés à l'eau de ville.

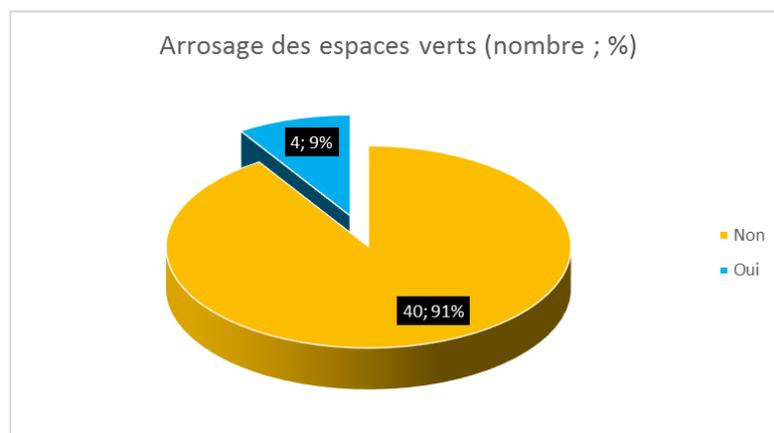


Figure 20 : Nombre d'espaces arrosés ou pas à Saillans

5.5 Le cas particulier du cimetière

Le cimetière de Saillans est un lieu sensible, où l'entretien doit être suivi. Il présente une configuration complexe, avec une topographie en pente, et des revêtements d'allées hétérogènes.

↳ La gestion de l'herbe :

Du désherbage chimique est effectué, à raison de 2 passages par an. Un premier passage au printemps est effectué à l'aide d'un antigerminatif, puis un deuxième passage est réalisé en septembre à l'aide de glyphosate. Le temps estimé pour un passage est d'environ 2,5 à 3 heures, soit à peu près une demi-journée.

↳ Les autres opérations

Le ramassage des aiguilles des cyprès est effectué une fois par an, 3 semaines avant la Toussaint, et les déchets sont évacués en déchetterie.

La taille des haies de buis est effectuée au même moment.

Le temps estimé pour réaliser ces deux opérations (ramassage des aiguilles et taille) est de 2 semaines complètes à une personne.

5.6 Estimatif des temps d'entretien et contraintes rencontrées

↳ Estimatif du temps imparti :

Afin d'appréhender les postes les plus chronophages, une estimation du temps imparti aux principales tâches quantifiables liées à l'entretien de la commune a été réalisée en concertation avec les agents.

Tableau 10 : Estimation des temps d'entretien

Type d'intervention	Quantité traitée	Total sur l'année (en heure)	Total sur l'année (en jour)
Désherbage manuel et coupe des adventices en centre-ville	4 183 m	150	25
Balayage manuel du centre-ville	4 183	954	159
Fauchage	13 190	180	30
Désherbage et nettoyage du cimetière	Difficile à estimer	66	11

Cette estimation permet de se rendre compte du temps passé relativement à la surface ou à la quantité traitée. Il ne s'agit pas du temps réellement imparti car la réalisation d'une tâche comprend l'aménagement du matériel, la rencontre d'un obstacle à franchir ou à contourner (ex : buse dans fossé pour l'épareuse), une tierce sollicitation (tâche inopinée urgente)...

Si on représente cela fictivement par des ratios, il faut :

- 13 h par km de chemin fauché,
- 4,5 h par m balayé,

Le balayage manuel du centre-ville s'avère être une des tâches les plus chronophages à réaliser

Une solution alternative sera réfléchiée pour résoudre cette problématique.

↳ Cas particulier des zones enherbées des espaces verts :

Autre poste important, mais difficile à évaluer en totalité à l'année : les opérations de fauches/tonte/débroussaillage des zones enherbées des espaces verts. Ces surfaces enherbées représentent environ 5,38 ha, soit la plus grosse part en surface sur la totalité des espaces verts.

Sur les espaces verts classés en 1, au moins deux passages par an (3 passages pour les berges fréquentées de la Drôme) sont nécessaires pour cette gestion.

Ce travail est très conséquent, d'autant que les espaces sont parfois très éloignés : citons par exemple les secteurs des réservoirs, le parking des samarins, et beaucoup plus excentrés encore, les captages du haut et du bas.

Le travail réalisé par la CCCPS sur certains de ces espaces soulage donc le service de la commune.

En conclusion, une attention particulière doit être apportée à la gestion des zones enherbées des espaces verts de Saillans, en aidant éventuellement le service par l'achat éventuel d'un matériel de coupe plus performant, et en prévision des nouveaux espaces que la commune aura à gérer le long de la RN 93.

5.7 Les difficultés particulières d'entretien détectées sur certains espaces

↘ Sur voirie :

Au vu de l'état des lieux réalisé, la principale contrainte rencontrée sur voirie s'avère être l'absence de matériel adapté. Certes les agents ont en leur possession binette et rotofil mais ces outils mériteraient d'être renforcés ou remplacés par du matériel permettant d'augmenter le rendement en terme d'entretien car le temps manque aux agents. En effet, le balayage reste manuel. Le fauchage des chemins est réalisé en interne. A cela s'ajoutent une certaines listes de tâches à effectuer comme par exemple la gestion de l'assainissement et de l'eau potable ou encore le ramassage des poubelles du village. On en recense un peu moins de 25 sur le village.

Ainsi, la multitude des postes et le manque de temps des agents aboutissent à un désherbage chimique sur certaines rues en raison de leur mauvais état. Un désherbage non chimique est très chronophage sur ces zones.

↘ Sur espaces verts :

La charge de travail pour entretenir les espaces verts de la commune est importante, notamment pour le fauchage des zones enherbées. La recherche de matériel de coupe serait une solution partielle à envisager pour faciliter le travail des agents.

En dehors de la quantité de travail sur ces zones, le souci se porte sur le cimetière, dont la topographie en pente, et les différents revêtements rendent le désherbage difficile.

Enfin, notons également le problème des déjections canines, malgré la présence de toutounettes, que le service gère également, de manière particulièrement soutenue en été.

6 L'ÉVALUATION DES RISQUES :

6.1 Préambule

↳ *Le risque de transfert vers les milieux aquatiques*

La notion de risque est directement liée au phénomène de ruissellement. En milieu urbain, le ruissellement de surface suite à une pluie est particulièrement responsable du transfert des herbicides vers les eaux. Trois facteurs ont été ainsi retenus pour réaliser en pratique le classement des zones à désherber. Il s'agit de la proximité à l'eau, de la capacité d'infiltration de la surface et de la pente.

↳ *Le risque sanitaire*

Cette notion concerne l'applicateur comme le public. Concernant l'applicateur, le risque réside dans le contact avec les produits phytosanitaires au niveau du local, la préparation des traitements et leur application.

D'un point de vue du risque sanitaire auprès du public, ce dernier s'évalue de par la fréquentation de chaque site et de par la présence de personnes dites « vulnérables » : enfants, personnes âgées, adultes handicapés ou atteintes de pathologies graves.

6.2 Le risque de transfert vers les milieux aquatiques sur Saillans

6.2.1 Les cours d'eau et zones humides

Il est important de localiser les ruisseaux, les rivières, les canaux (...) par rapport aux espaces verts entretenus. Saillans est bordée au Sud par la rivière Drome de direction Est-Ouest. Un de ses affluents, le ruisseau du Rieussec traverse la commune.

Rappel : Réglementairement, une distance minimum de 5 m vis-à-vis des cours d'eau doit être respectée dans le cadre d'une application de produits phytosanitaires. Cette bande de 5 m est appelée ZNT : Zone Non Traitée Minimale. Cette zone peut être augmentée pour certaines spécialités. Cette réglementation concerne tous les utilisateurs de produits (agriculteurs, particuliers, communes, paysagistes...).

Comme évoqué précédemment, un désherbage chimique est réalisé sur deux rues. Une rue qui initialement est une voie d'exutoire des écoulements pluviaux nommée « la Calade » l'autre est la rue des remparts. Toutes deux acheminent les écoulements superficiels vers le Rieussec situé en contre-bas (voir figure 14).



Le Rieussec en
contrebas

Figure 21 : Voie nommée « la Calade »

Ainsi, un risque de transfert est présent même si la ZNT de 5 m est respectée.

Les cours d'eau associés à leur ZNT sont cartographiés en annexe 06.

6.2.2 Les captages d'alimentation eau potable

Pour connaître les éventuels périmètres de protection de captage en eau potable, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a été contactée. Il se trouve que la commune de Saillans n'est pas concernée par des périmètres de protection. De plus, le captage alimentant en eau potable la commune n'est pas situé sur cette dernière.

6.2.3 Aménagements du réseau d'eau pluvial

Le réseau d'eau pluviale d'une commune collecte l'ensemble des eaux ruisselant sur la voirie imperméabilisées pour l'acheminer vers des exutoires.

Il existe principalement deux types de collecte caractérisant un réseau d'eaux pluviales :

- Les collecteurs imperméabilisés, enterrés ou non pour les zones à dominante urbaine,
- Les fossés en zone périurbaines et au droit des chemins non imperméabilisés.

6.2.4 Capacité d'infiltration des surfaces

On recense deux grands types de surfaces distinctes :

- Les surfaces imperméables représentées par une partie des voiries, les parkings, les places, ...
- Les surfaces perméables représentées par les différents espaces verts (stade, boulodrome, salles des fêtes, aménagements paysagers, chemins en terre...).

La notion de risque vis-à-vis de ce paramètre réside dans la capacité des eaux de pluie à s'infiltrer et à ruisseler. En effet, une eau traversant un sol va avoir tendance à être épurée tandis qu'une eau qui s'écoule sur une surface imperméable ne le sera pas. Les molécules dont elle est chargée potentiellement ne se dégraderont pas.

6.2.5 Synthèse des risques de transfert vers les milieux aquatiques et des risques sanitaires

La carte des risques a été définie selon deux classes : faible et élevée. Elle est fournie en annexe 06 et 07.

Ces deux classes sont représentées par un code couleur: rouge pour élevé, vert pour faible.

Le risque élevé est identifié selon les critères suivants d'un point de vue environnemental:

- Proximité à l'eau (cours d'eau, retenue, fossé...),
- Présence d'un périmètre de protection,
- Surface imperméabilisée connectée à un collecteur imperméabilisé.

Concernant le risque sanitaire et environnemental, ces derniers sont représentés par un figuré en annexe 06 et 07.

6 OBJECTIFS D'ENTRETIEN : LA GESTION DIFFERENCIEE

6.1 Méthodologie

Sur la base des pratiques d'entretien actuelles, de leur fréquentation et de leur positionnement géographique, les espaces verts et les voiries de la commune ont été classés en trois catégories de gestion. A chaque type d'espace correspond ainsi un protocole d'entretien particulier

- Espaces en niveau 1 de gestion dits de prestige : forte fréquentation, entretiens soutenus et fréquents. Ces espaces sont généralement à fort impact visuel. Ils peuvent être agrémentés par du fleurissement saisonnier. Sur Saillans, ces espaces de niveau 1 se matérialisent par les entrées de la commune, les places fréquentées comme la place du Prieuré ou encore le boulevard de l'Echo. .
- Espaces en niveau 2 de gestion dits intermédiaire: fréquentation moyenne à élevée, entretiens soutenus mais moins réguliers que dans le prestige. Les zones pavillonnaires ou les rues à faible fréquentation du centre-ville peuvent être des exemples de ce type d'espaces.
- Espaces en niveau 3 de gestion dits « Naturels » : fréquentation faible, entretiens ponctuels et faibles. La végétation spontanée y est acceptée de façon complète ou maîtrisée. Ces espaces sont représentés par exemple par les chemins.

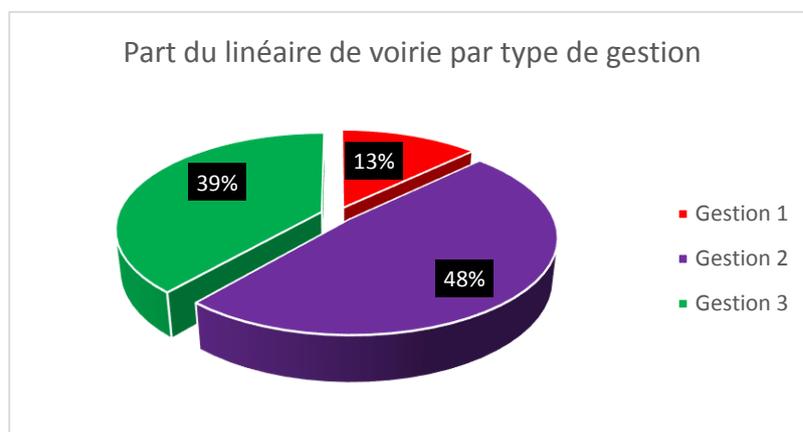
En termes de désherbage, la nécessité de désherber ou non selon les espaces et selon leur niveau de gestion différenciée sera détaillée dans la partie préconisations.

6.2 Objectifs d'entretien des voiries

Le graphique ci-après montre la répartition des voiries de la commune, selon les 3 niveaux de gestion déterminés ci-dessus.

Tableau 11 : Répartition des linéaires de voiries en fonction de leur code de gestion différenciée

Type de gestion	Linéaire (m)
Gestion 1	2 764
Gestion 2	6 362
Gestion 3	11 556



La cartographie des objectifs d'entretien sur voirie est proposée en annexe 08.

6.3 Objectifs d'entretien des espaces verts

Il existait une gestion différenciée des espaces verts à Saillans, non formalisée. Cette étude permet donc de formaliser les 3 niveaux de gestion déjà effectifs au sein de la commune, et présentés dans la figure ci-après.

Ceci devrait permettre d'optimiser la gestion de l'ensemble des espaces, et de prioriser les éventuelles opérations de requalification.

Le graphique ci-après montre la répartition des espaces verts de la commune, selon les 3 niveaux de gestion définis.

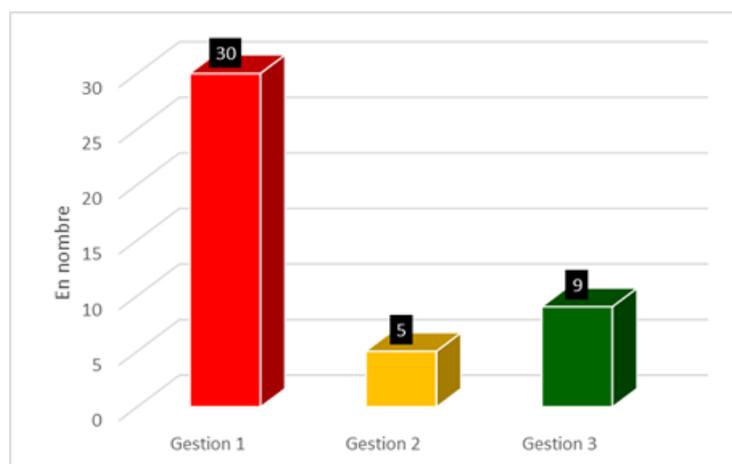


Figure 22 : Répartition des espaces en fonction de leurs codes de gestion différenciée

Les espaces verts classés en catégorie de gestion 1 représentent en nombre 71 % des espaces verts de Saillans. Ils ont été listés p 26. Les espaces verts classés en catégorie de gestion 2 comptent 5 espaces (annexe du jardin d'enfant, 2 boulodromes, parking du Rieussec, et le boulodrome privé) et représentent 11,9 % des espaces verts totaux. Les espaces verts classés en catégorie de gestion 3 sont au nombre de 9 et représentent 16 % de la surface totale des espaces verts. Ils regroupent des espaces essentiellement enherbés, où les interventions sont légèrement moins fréquentes que sur les autres espaces enherbés plus fréquentés de la commune. La partie moins fréquentée des berges de la Drôme, les réservoirs, le parking des samarins, les berges du Rieussec, en font notamment partie.

La cartographie des objectifs d'entretien correspondant à cette gestion différenciée figure en annexe 09.

7 SYNTHÈSE

Le diagnostic de l'étude dresse un bilan sur l'organisation, les moyens humains et matériels, et les pratiques actuelles d'entretien des espaces de la commune.

L'organisation des services et du travail de la commune :

Les services techniques sont organisés et encadrés par la définition des missions de chacun et un planning bien détaillé. Les élus référents sont très impliqués dans la prise de décision.

L'Inventaire des espaces :

Les résultats de l'inventaire ont permis de quantifier les espaces verts et la voirie de la commune : 4 km de voirie urbaine, 16 km de routes et chemins, 44 espaces verts représentant 6,85 ha dont 5,38 ha estimés en zones enherbées.

Les pratiques phytosanitaires :

Le **bilan réglementaire** n'est pas tout à fait satisfaisant. Des améliorations sont à entreprendre en termes de stockage, de protection de l'application et de pratiques de remplissage et rinçage.

Concernant l'utilisation de produits phytosanitaires, elle se concentre sur deux rues et le cimetière consommant au total 6 L de spécialité.

Les pratiques et problématiques espaces verts :

En dehors du cimetière, les espaces verts de Saillans sont gérés de manière naturelle, avec une nette dominance de zones enherbées gérées à différentes fréquences selon la fréquentation et la situation géographique des espaces.

Quelques massifs contribuent à l'embellissement de la commune, tous pérennes. Un paillage (à définir dans la suite de l'étude) pourrait être amené pour en faciliter la gestion, notamment au niveau de la pousse de l'herbe. Plusieurs jardinières contribuent également à l'embellissement de Saillans, les plus impactantes en terme visuelles étant les pots colorés récemment mis en place. Les jardinières isolées et plus anciennes n'apportent pas forcément un 'plus' à la commune, et sont consommatrices en entretien et en eau.

Les principales difficultés d'entretien résident au niveau du cimetière, où des solutions 'tests' pour limiter et se passer totalement de désherbants seront proposées dans la suite de l'étude. La charge de travail est également conséquente au regard du nombre de personnel, avec des opérations de fauche/débroussaillage /tonte importantes, sur des surfaces conséquentes, et dans des lieux parfois éloignés.

Les risques sanitaires et environnementaux :

L'analyse des risques a montré que la commune de Saillans est traversée d'Est en Ouest et du Sud vers le Nord de cours d'eau : la Drôme et le Rieussec. Ainsi, le temps de séjours des écoulements pluviaux est très court. Une application de produits phytosanitaires a donc un impact certains sur les milieux aquatiques même si elle est quantitativement réduite.

Pour aller plus loin

Les enjeux, pour la suite de l'étude, porteront sur :

- L'optimisation des pratiques d'entretien sur les voiries à l'aide de matériel adapté à plus fort rendement et d'une requalification du revêtement de certaines portions,
- L'abandon de l'utilisation de désherbant au droit des voiries et du cimetière,
- L'optimisation de la gestion de l'herbe sur les espaces verts de la commune, avec une anticipation de la gestion des nouveaux espaces sur la RN 93, à l'aide éventuellement d'un matériel de coupe plus adapté.
- La formation du personnel sur certains volets espaces verts.

Annexes

Annexe 1 : Diagnostic du patrimoine arboré

Annexe 2 : Cartographie des différents types d'espace vert sur Saillans

Annexe 3 : Cartographie des espaces verts arrosés sur Saillans

Annexe 4 : Cartographie des méthodes d'entretien des voiries de Saillans

Annexe 5 : Cartographie des pratiques de gestion de l'herbe des espaces verts de Saillans

Annexe 6 : Cartographie des risques environnementaux à Saillans

Annexe 7 : Cartographie des risques sanitaires à Saillans

Annexe 8 : Cartographie des objectifs d'entretien des voiries de Saillans

Annexe 9 : Cartographie des objectifs d'entretien des espaces verts de Saillans

ANNEXE 1 :

DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE ARBORE

ANNEXE 2 :

CARTOGRAPHIE DES DIFFERENTS TYPES D'ESPACE VERT SUR SAILLANS

ANNEXE 3 :

CARTOGRAPHIE DES ESPACES VERTS ARROSES SUR SAILLANS 1

ANNEXE 4 :

CARTOGRAPHIE DES METHODES D'ENTRETIEN DES VOIRIES DE SAILLANS

ANNEXE 5 :

CARTOGRAPHIE DES PRATIQUES DE GESTION DE L'HERBE DES ESPACES VERTS DE SAILLANS

ANNEXE 6 :

CARTOGRAPHIE DES RISQUES SUR VOIRIES A SAILLANS

ANNEXE 7 :

CARTOGRAPHIE DES RISQUES SUR ESPACES VERTS A SAILLANS

ANNEXE 8 :

CARTOGRAPHIE DES OBJECTIFS D'ENTRETIEN DES VOIRIES DE SAILLANS

ANNEXE 9 :

CARTOGRAPHIE DES OBJECTIFS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE SAILLANS
